

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-4866												
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 429 642 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais des Autres services relatifs à l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 concernant la Maison des arts													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides Date CE souhaitée : 2023-10-25 Date CM souhaitée : 2023-11-07														
Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 429 642,00 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 2023 Financement Autre source : 1-60201-7293-00-114140														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2022-12-06</td><td>CM-20221206-1075</td><td>APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet et résolu à l'unanimité: d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, au montant de 782 936,82 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. ADOPTÉ (SD-2022-4836) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2022-11-30</td><td>CE-20221130-3763</td><td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU</td></tr></table> <u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, au montant de 782 936,82 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1720996) (SD-2022-4836)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-12-06	CM-20221206-1075	APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-11-30	CE-20221130-3763	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-12-06	CM-20221206-1075	APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-11-30	CE-20221130-3763	RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU												

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2023-4866
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS En décembre 2022, la Ville et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) ont signé une entente de service concernant la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. De nouveaux crédits doivent être engagés pour couvrir les frais des activités culturelles de la MDA prévus aux Autres services (tel terme étant défini dans l'entente) rendus et/ou à rendre par [co]motion en vertu de l'Annexe B de l'entente. Ces nouveaux crédits, totalisant 429 642 \$ (incluant les taxes), sont constitués de soutiens financiers du gouvernement du Québec et du budget du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS).		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Engagement de nouveaux crédits pour couvrir les frais des activités culturelles de la MDA prévus aux Autres services rendus et/ou à rendre par [co]motion en vertu de l'Annexe B de l'entente, au montant de 392 321 \$ (taxes nettes). Ces nouveaux crédits sont constitués de soutiens financiers du Conseil des arts et de lettres du Québec (286 067 \$), du ministère de la Culture et des Communications (4 000 \$) et du budget du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (102 254 \$). Nature de la dépense et montant disponibles au budget 2023. Tel que prévu à l'article 5.2.2 de l'entente, le paiement des Autres services s'effectuera dans les 60 jours de la réception par la Ville de la dernière facture trimestrielle et du bilan afférent.		
CULTURE Diffusion		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) 475, boulevard de l'Avenir Laval, Québec H7N 5H9		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 429 642 \$ (taxes incluses), pour couvrir les frais des Autres services relatifs à l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de la Salle André-Mathieu ([co]motion) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 concernant la Maison des arts; C/T 1769220		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1769220 Coût estimé affectant l'année en cours : 392 320,41 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier 2023-10-26 AN - MS - JR		